



PUBLIE LE 27 OCT. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE ROUEN ET LE MINISTERE DE LA JUSTICE RELATIVE A L'ACCUEIL EN HALTE-GARDERIE DES ENFANTS HEBERGES EN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE AUPRES DE LEUR MERE DETENUE

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVVOY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEC (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine PRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE ROUEN ET LE MINISTERE DE LA JUSTICE RELATIVE A L'ACCUEIL EN HALTE-GARDERIE DES ENFANTS HEBERGES EN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE AUPRES DE LEUR MERE DETENUE

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de la prise en charge des femmes incarcérées et de leur enfant, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Maritime et la Maison d'arrêt de Rouen travaillent au développement d'actions de réinsertion des personnes détenues et de socialisation des jeunes enfants laissés auprès de leur mère incarcérée.

En effet, l'enfant n'étant pas détenu, sa prise en charge lui offre les conditions nécessaires à son bon développement physique, psychomoteur et affectif. Elle permet également une ouverture sur l'extérieur visant à sa socialisation.

Aussi, il a été convenu, dans l'intérêt de chacun des partenaires, qu'ils puissent être accueillis, au titre de l'accueil occasionnel, dans les haltes-garderies de la ville de Rouen.

Depuis 2017, une convention est signée entre la Ville de Rouen et le ministère de la Justice.

Ce dernier souhaite reconduire une nouvelle convention avec effet au 1^{er} mai 2026 pour une durée d'un an et renouvelable chaque année par tacite reconduction pour une durée totale de trois ans.

La réservation de créneaux horaires et le transfert entre les établissements se feront, soit par la famille de la détenue, soit par les bénévoles du Relais Enfants-Parents Milieu Carcéral de Normandie, à la demande de la mère incarcérée.

Le tarif moyen appliqué à cet accueil selon les termes de la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F.), sera révisé annuellement au 1^{er} janvier. La ville de Rouen informera les services pénitenciers du nouveau montant dès qu'il aura été calculé. Pour l'année 2026, ce dernier est de 1,57 € de l'heure.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs de vous demander de bien vouloir autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer cette convention jointe en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Annie BOULON-FAHMY, Conseillère Municipale déléguée,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

- La délibération du 9 octobre 2023, relative au renouvellement de la convention prévue par délibération du 10 juillet 2020,

- Le projet de convention joint en annexe,

CONSIDERANT :

- Que le Ministère de la Justice propose le renouvellement de la convention par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Cette convention permettra la prise en charge de l'enfant afin de garantir les conditions indispensables à son bon développement physique, psychomoteur et affectif.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 18 h 21 par :

52 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen insoumise,

3 abstentions : groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

1.- d'approuver les termes de la convention proposée,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à la signer.

3.- de préciser que la recette en résultant sera imputée au chapitre 70 (produit des services du domaine et ventes diverses), article 7066 (redevances et droits des services à caractère social) du budget.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

